



## **REGLEMENT**

### **Jeu-concours dans le cadre du salon L'instant numérique.**

#### **PREAMBULE**

La 6<sup>ème</sup> édition du salon « L'instant numérique », co-organisé par Roannais Agglomération, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et le cluster DIGITAL LEAGUE via l'association MEDIAROANNE, se déroulera le jeudi 06 février 2020.

L'association MEDIAROANNE dont le siège est au Technopôle Diderot 42300 ROANNE, organise à cette occasion un jeu-concours permettant aux visiteurs de gagner des cadeaux LOUPIDOU/PRALUS.

MEDIAROANNE tient à informer l'ensemble des participants que ce jeu est organisé dans le cadre du salon « L'instant numérique » qui se déroulera le 06 février 2020 au Scarabée de RIORGES.

#### **ARTICLE 1 : PARTICIPTION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure et capable à la date de participation, à l'exception du personnel des entreprises exposantes et des co-organisateur du salon (Roannais Agglomération, CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et DIGITAL LEAGUE) ainsi que leur famille.

MEDIAROANNE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

#### **ARTICLE 2 : DUREE DU JEU**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroulera du vendredi 20 décembre 2019 au jour du salon soit le jeudi 06 février 2020 à 15h30.

#### **ARTICLE 3 : INSCRIPTION**

L'inscription se fera sur le site internet et l'application associée de « L'instant numérique »

#### **ARTICLE 4 : TIRAGE**

Il y aura deux tirages :

- 1<sup>er</sup> tirage le 04 février 2020 à 17h00.
- 2<sup>ème</sup> tirage le 06 février 2020 à 16h00.

#### **ARTICLE 5 : LOTS**

A chaque tirage, les gagnants se verront remettre un cadeau d'une valeur de 100 €, offert par la boutique LOUPIDOU – ROANNE, un coffret composé d'un bijou en argent – PIDOUX Joaillier et une boîte de chocolats PRALUS.

#### **ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

- 1<sup>er</sup> tirage mardi 04 février 2020 à 17h : 20 coffrets, 1 tous les 50 inscrits.

**Le tirage au sort** se fera à partir de la liste informatique des inscrits sur le site internet « L'instant numérique » et application associée.

Le coffret sera à retirer sur le stand de l'Espace d'Innovation Numérique de Roannais Agglomération le 06 février 2020 à partir de 08h30 et avant 15h30.

La liste des gagnants sera affichée à l'accueil du salon le 06 février 2020.

- 2<sup>ème</sup> tirage jeudi 06 février à 16h sur le stand de l'Espace d'Innovation Numérique à 16h : remise en jeu des coffrets non retirés à 15h30 et 10 coffrets complémentaires.

**Le tirage au sort** se fera à partir de la liste informatique des visiteurs, inscrits sur le site internet « L'instant numérique » et l'application associée, et s'étant rendus au salon le 06 février 2020 entre 8h30 et 15h30 (badge pointé).

Le coffret sera à retirer sur le stand de l'Espace d'Innovation Numérique ou en différé si le visiteur n'est plus présent sur le salon.

Les organisateurs contacteront par mail les visiteurs gagnant au 2<sup>ème</sup> tirage pour retirer les lots avant le 06 mars 2020 dans les locaux de l'Espace d'Innovation Numérique situés au 7 place des Minimes à ROANNE contre remise du badge visiteur.

Les coffrets non retirés à cette date seront rendus au partenaire LOUPIDOU.

Un visiteur gagnant au 1<sup>er</sup> tirage ne pourra gagner au 2<sup>ème</sup> tirage.

Le prix n'est ni transmissible, ni échangeable contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire. Les gagnants n'ayant pu recevoir leurs dotations pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs perdront le droit de les recevoir et elles ne seront pas réattribuées.

## **ARTICLE 7 : PROMOTION**

Les gagnants autorisent MEDIAROANNE à utiliser à titre promotionnel leurs noms, dans le cadre de la communication sur le présent concours et ce, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que le remise du lot.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVEE**

Les données personnelles des participants pourront être traitées dans le cadre de la communication sur le présent jeu-concours, et ce, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que le remise du lot conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Chaque participant au jeu concours dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé par courrier électronique via l'adresse [contact@linstantnumerique.com](mailto:contact@linstantnumerique.com).

## **ARTICLE 9 : DEPOT**

Le présent règlement est consultable dans son intégralité sur le site internet de « L'instant numérique » :

[www.linstant-numerique.com](http://www.linstant-numerique.com)